**NOTICE EXPLICATIVE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2017**

**Ville de CHAMBERY**

 *Août 2016*

*A l’intention des associations, cette notice est jointe au dossier-type de demande de subvention.*

Afin de participer à la simplification des démarches administratives, la Ville de Chambéry a choisi, à partir de l’année 2017, d’utiliser le formulaire Cerfa n°12156\*04 pour les demandes de subvention et le formulaire Cerfa 15059\*01 pour les comptes rendus financiers des subventions perçues.

Les informations que vous allez transmettre vont permettre aux services référents d’instruire votre dossier de demande et de pouvoir justifier, en cas de contrôle, de la bonne utilisation des dépenses publiques.

Les renseignements demandés sont semblables à ceux des années précédentes.

Ce dossier de demande de subvention est composé **d’un formulaire à remplir et d’un compte-rendu de subvention**. Ces formulaires doivent être utilisés par toutes les associations sollicitant une subvention auprès de la Ville de Chambéry.

Ils concernent **le financement du fonctionnement général de l’association ou de projets spécifiques**, relevant de l’intérêt général.

Ils intègrent les plus récentes dispositions nationales (notamment loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire - art. 59) et européennes (« aides d’état ») : circulaire Premier ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations.

**Le formulaire de demande de subvention comporte 4 fiches :**

 **Fiches n° 1.1 et 1.2 : Présentation de l’association**

Pour bénéficier d’une subvention, **vous devez disposer :**

 **d’un numéro SIRET** : si vous n’en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l’INSEE. Cette démarche est gratuite (voir http://www.associations.gouv.fr/1011-immatriculation.html)

 **d’un numéro RNA**, ou à défaut, du numéro de récépissé en préfecture : Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l’occasion des démarches d’enregistrements de création ou modifications en préfecture (hors Alsace-Moselle).

 **Fiche n° 2 : Budget prévisionnel de l’association**

Si vous avez déjà établi un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif(1), **il suffit de le transmettre en ne faisant figurer sur la fiche que le montant de la subvention demandée.**

*(1) Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O. n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).*

 **Fiches n° 3.1 et 3.2 : Description du projet**

Vous remplirez **une fiche par projet spécifique**. Si vous demandez une subvention **pour le fonctionnement général** de l’association, la fiche projet décrira les principaux points de votre projet associatif, approuvé par vos instances statutaires.

**L’inscription des contributions volontaires en nature** contribuera à donner une image fidèle des activités de l’association et de ses capacités à mobiliser des ressources.

 **Fiche n° 4 : Attestations sur l’honneur**

Cette fiche permet au représentant légal de l’association ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d’en préciser le montant.

Attention : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

**Vous pouvez signer directement en ligne ; pour cela, il suffit de cliquer dans le cadre réservé et d’y intégrer votre signature que vous aurez préalablement scannée.**

**L’attestation** (case à cocher) relative au montant d’aides publiques reçues au cours des trois derniers exercices fiscaux (500 000 €) ne conditionne pas l’attribution ou non d’une subvention.

**Le compte-rendu financier de subvention :**

Il doit être déposé, auprès de votre service référent, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel une subvention vous a été attribuée.

Vous devrez donc joindre le compte-rendu de la subvention perçue en 2015, si votre association a été subventionnée par la Ville de Chambéry cette année-là.

Le formulaire de compte-rendu financier Cerfa n° 15059 est également à votre disposition sur le site de la Ville ou sur www.service-public.fr/ onglet « associations » rubrique « Services en ligne et formulaires ».

**PIÈCES À JOINDRE**

Avant de transmettre votre dossier de subvention, vous devez vérifier auprès de la Maison des associations que votre dossier administratif est à jour :

* **Statuts,**
* **Déclaration en Préfecture,**
* **Compte rendu d'Assemblée générale,**
* **Composition du bureau de l’association,**
* **Attestation d'assurance Responsabilité Civile.**

**Contact MDA** :

Téléphone : **04 79 33 95 50**

Courriel : **mda.miseajour@mairie-chambery.fr**

Vous devrez joindre, au formulaire rempli, les documents suivants :

1**. Un relevé d’identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.

2. Si le présent dossier n’est pas signé par le représentant légal de l’association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire.**

3. **Le rapport d’activité approuvé**, de l’année civile 2015 ou de l’année 2015-2016, selon la date de clôture de vos comptes.

|  |
| --- |
| 4. **Les comptes annuels (compte de résultat et bilan financier) approuvés du dernier** **exercice clos** : Année civile 2015 ou année 2015- 2016, selon la date de clôture de vos comptes.5. **Le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes** (si votre association en a un)   |

Vous pouvez nous transmettre les documents financiers approuvés en Assemblée générale. Ils doivent être certifiés par 2 des dirigeants de l’association (président et trésorier ou président et secrétaire).

**Les mentions, concernant vos réserves associatives ou vos soldes de comptes (si vous n’avez pas de bilan et de compte de résultat), doivent être impérativement fournies.**

-------------------------------------------------------------------------------------------------- Si vous avez des difficultés pour remplir ce dossier, **vous pouvez joindre votre service référent** à la Ville (voir liste des services) ou le service Vie associative 04 79 33 95 50

--------------------------------------------------------------------------------------------------

**Ville de CHAMBERY**www.chambery.fr